



APERÇU DE NOTRE SERVICE

DEMANDE CONTRÔLE MÉDICAL GRATUIT POUR NOS MEMBRES

Si vous souhaitez envoyer un médecin de contrôle chez votre ouvrier, il vous de faire une demande avant 10h et le contrôle gratuit se fera le jour même. Nous vous enverrons le résultat du contrôle par e-mail.

Les conditions pour avoir droit au contrôle médical gratuit:

- Membre de Patrokov
- Ouvrier dans la construction (CP 124)
- Pendant le premier mois de l'incapacité

Vous pouvez faire la demande sur www.patrokov.be.

INTRODUCTION CERTIFICATS MEDICAUX

**Date limite d'introduction tous les certificats médicaux (aussi les prolongations):
endéans les 5 jours ouvrables**

Il est obligatoire d'introduire **le certificat médical endéans les 5 jours ouvrables** (également les certificats de prolongation), à compter à partir de la date du début d'incapacité de travail mentionné sur le certificat médical. Vous recevrez dans les trois jours ouvrables **un e-mail vous confirmant que le certificat a bien été enregistré**. Veuillez vérifier le contenu de ce courrier et nous contacter si vous n'avez pas reçu de courrier après 3 jours ouvrables.

Il vous suffit de scanner votre certificat et de l'introduire sur notre site ou de l'envoyer à patrokov@embuild.be.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir inclure les données suivantes dans votre correspondance :

- Numéro de TVA en nom de la firme
- Numéro registre national en nom de l'ouvrier
- Période de maladie
- Maladie / accident privé / accident de travail ?
- L'ouvrier travaille à temps partiel ? Veuillez mentionner l'horaire (ex. 8/8/0/8/8)
- Si vous ne suivez pas les congés conseillés de la construction, veuillez mentionner votre calendrier de fermetures

! Annexe 1 certificat par mail (2 certificats = 2 mails)

Premier jour de maladie sans certificat médical

Vous pouvez également déclarer une maladie sans certificat médical au maximum trois fois par ouvrier et par année calendrier. Votre ouvrier ne doit pas fournir de certificat médical pour le premier jour de maladie. Cela vaut pour 3 jours par année calendrier. Vous pouvez toutefois y exiger en modifiant votre règlement de travail. Condition de remboursement :

- Délai de l'introduction de la notification écrite (avec les détails décrits ci-dessus): **2 jours ouvrables**
- Maximum 3 fois un 1er jour de maladie par année calendrier

Les attestations médicales à introduire lors de **maladie de longue durée**: les attestations concernant la période le premier mois.

Une rechute: l'ouvrier fait-il une rechute de la même affection dans les 14 jours calendriers? Veuillez à le mentionner lors de l'envoi du certificat. Cela nous permettra de calculer correctement le remboursement. Vous enregistrez aussi dans l'administration salariale s'il s'agit d'une rechute ou d'une nouvelle maladie.

En cas d'un **accident de travail** non reconnu par la compagnie d'assurance des accidents de travail: avec une copie de la correspondance de la compagnie d'assurance et les certificats originaux vous avez droit au remboursement de Patrokov.

En cas de ratures dans les attestations et non paraphées par le médecin, elles seront refusées par le Fonds de Sécurité.

Si le certificat médical n'est pas introduit à temps, il n'y a pas de remboursement possible.

Vous ne pouvez pas introduire le certificat endéans les 5 jours ouvrables? Prenez contact avec nous le plus vite possible.

LE REMBOURSEMENT DU SALAIRE GARANTI

Le remboursement du salaire garanti est calculé sur base de **la déclaration DmfA** (déclaration multifonctionnelle, la déclaration ONSS trimestrielle). Nous remboursons **94,81%** du salaire garanti brut.

La déclaration DmfA est introduite par trimestre par vous ou par votre secrétariat social (janvier à mars est introduit au plus tard fin mai) et sera ensuite contrôlée par nous.

Il est donc très important que les salaires soient contrôlés, vu qu'ils sont la base de votre remboursement.

Il est possible que pour un certain nombre de remboursements, nous demandions à vous ou à votre secrétariat social des renseignements complémentaires (par ex. en cas d'un reprise du travail anticipé ou si vous déviez du calendrier de la construction).

Si vous nous communiquez votre adresse e-mail, nous vous informerons automatiquement des remboursements.

Pour plus d'informations et tous les documents vous pouvez consulter notre site www.patrokov.be.

Sincères salutations,

Team Patrokov



Ce document a été publié le 20/12/2023. Le remboursement du salaire garanti est déterminé par les cct's conclues dans le cadre du CP 124. Pour des informations actualisées, veuillez consulter notre site web ou les cct's.

Tramstraat 59 • B-9052 Zwijnaarde • Tel: 09/244.45.05

patrokov@embuild.be • www.patrokov.be

IBAN: BE74 4410 6270 6107 BIC: KREDBEBB • BTW: BE 0407.596.572

